

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE NUMERIQUE DE
TRAVAIL (ENT) LEIA POUR LA PERIODE 2019/2023
- PROJET LEIA V3 -**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Rappel : Qu'est-ce qu'un Espace Numérique de Travail (ENT)

Un espace numérique de travail (ENT) est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative sur un établissement scolaire.

Il repose sur un socle logiciel hébergé qui agrège un ensemble de services autour d'un annuaire fédérateur. À ce titre, il constitue le système d'information et de communication de l'établissement, en offrant à chaque usager (enseignant, élève ou étudiant, personnes en relation avec l'élève, personnel administratif, technique ou d'encadrement), un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus dont il a besoin pour son activité dans le système éducatif.

Les services proposés par un ENT à la communauté éducative sont principalement :

- Les services de gestion de la vie scolaire (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe, consultation et gestion des notes, des bulletins scolaires, des livrets de compétences, consultation et gestion des absences des élèves et des sanctions, réservations de ressources (salles, matériel,..)
- Les services de communication et de collaboration (messagerie électronique, forum de discussion, listes de diffusion, blogs, messagerie instantanée, actualités, visioconférence, audioconférence).
- Les services de mise à disposition et de gestion de ressources numériques (par domaine disciplinaire ou transversal, par niveau, par thèmes des programmes, en fonction des progressions, etc.), fonctionnalités d'organisation de parcours pédagogiques (classe virtuelle...).
- Les services d'administration de l'ENT (gestion des usagers, des groupes d'usagers, des profils et des autorisations, personnalisation de l'ENT, connecteurs vers les services, indicateurs de suivi des utilisations par service).

Contexte

Dès 2008, la Collectivité Territoriale de Corse lançait une dynamique en faveur du déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) au sein des Collèges et Lycées de Corse. Par délibération AC 08/42 d'avril 2008 une convention tripartite entre la Collectivité Territoriale de Corse, le Rectorat de Corse et la Caisse des Dépôts et Consignations permettait de réaliser l'étude de faisabilité de l'ENT Régional.

En **juin 2009**, à l'issue des conclusions de l'étude de faisabilité, le marché relatif à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail était lancé.

Le **14 décembre 2009**, par délibération n° 09/253 AC, l'Assemblée de Corse autorisait le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les documents de marché relatifs à l'ENT LEIA V1.

Ce premier marché, sur une période de 5 ans, a permis un déploiement progressif de l'outil afin d'en favoriser son appropriation et d'en obtenir sa généralisation après 4 années.

Par la délibération n° 14/066 AC du **5 juin 2014**, l'Assemblée de Corse autorisait le renouvellement de cette plateforme régionale pour une période de 5 ans de 2015 à 2019. L'ENT LEIA V2 s'est inscrit dans le prolongement du projet LEIA, en prenant en compte les forces et les faiblesses identifiées sur la première version et y ajoutant un accompagnement au développement des usages.

Le marché en cours arrivera à son terme à la fin de cette année scolaire en août 2019

Analyse du marché en cours LEIA V2

Le marché relatif à l'ENT Régional LEIA V2 a été confié à la société ItsLearning pour un montant minimum estimé de 900 000 €.

Il dispose d'un cofinancement FEDER à hauteur de 50 % soit 450 000 euros maximum.

La consommation du marché se décompose comme suit :

- Montant estimé au lancement de la procédure : 900 000 € HT
- Montant actuellement commandé : 550 000 € HT
- Montant consommé : 400 000 € HT
- Estimation de consommation à la fin du marché : 650 000 € HT

Bilan de LEIA V2

Le bilan détaillé de l'ENT figure en **Annexe 1** du présent rapport.

L'ENT LEIA V2 est aujourd'hui généralisé, il concerne l'ensemble des 50 établissements insulaires que l'on peut décomposer de la manière suivante :

- 29 collèges
- 12 lycées
- 2 lycées professionnels
- 2 lycées agricoles
- 1 lycée maritime
- 4 établissements privés

La plateforme vise la communauté éducative au sens large, elle comporte 122 907 comptes répartis selon les principaux profils suivants :

- 36 088 élèves
- 4 037 enseignants
- 77 871 parents
- 522 agents ATTEC.

Une utilisation en progression

En ce qui concerne les authentifications :

- 930 069 connexions totales soit une moyenne de 84 550 connexions mensuelles pour 2015/2016
- 1 403 379 connexions totales soit une moyenne de 127 500 connexions mensuelles pour 2016/2017
- 2 221 131 connexions soit une moyenne de 246 792 connexions mensuelles concernant la période septembre-mars de l'année 2017/2018

La moyenne des authentifications mensuelles de cesse de croître, elle dépasse les 230 000 authentifications avec certains mois au-dessus de 300 000 connexions.

Le taux d'appropriation de l'ENT concernant les élèves, enseignants et employés d'établissements est lui aussi en constante augmentation :

- 36 % de taux d'appropriation 2015/2016
- 52 % de taux d'appropriation 2016/2017
- 56,87 % de taux d'appropriation concernant le début d'année 2017/2018

Bilan de la démarche LEIA V2

Le renouvellement de l'espace Numérique de Travail dans les lycées et collèges de Corse pour la période 2015-2019 a permis de consolider un environnement numérique structurant pour le système éducatif insulaire. L'accompagnement au changement et au développement des usages mené conjointement par la Collectivité de Corse, le Rectorat de Corse via le prestataire a grandement favorisé l'adhésion de la communauté.

FORCES	FAIBLESSES
L'ENT LEIA a été déployé sur l'ensemble des établissements insulaires.	Certains rares EPLE n'ont pas encore complètement adopté le dispositif.
La plus grande partie des établissements utilisent l'ensemble des services proposés et ont progressé significativement dans leurs usages numériques	Certains établissements perçoivent l'ENT comme un concurrent des services numériques qu'ils possèdent déjà et maintiennent les deux environnements qui engendrent une double charge financière.
L'ENT a démontré sa capacité d'adaptabilité et d'évolution en intégrant de nouveaux services pour répondre à la demande. (Ex. service d'accès intranet et webmail des agents ATTEC de la Collectivité, connecteur à l'application <i>Pronote</i> , publications des ressources du	Bien qu'évolutive, l'adaptation de la plateforme pour ajouter de nouveaux services s'est révélée fastidieuse et très longue à mettre en place (notamment les services demandés par la Collectivité ex : services aux agents ATTEC)

Canope de Corse, module de labo de langue etc.)	
L'ENT est un portail fédérateur qui permet de fédérer l'ensemble des établissements insulaires, il offre la possibilité de développer une collaboration inter-établissement.	La capacité de collaboration inter-établissement est insuffisamment valorisée. Un véritable accompagnement sur cet aspect devrait être mis en place.
L'ENT a mis en évidence le potentiel avéré des modules consacrés à la pédagogie et l'adhésion à ces modules de la communauté enseignante.	Les outils de vie scolaire mis à disposition n'ont finalement été utilisés que par quelques établissements. La plupart ont préféré conserver les outils leader du marché qu'ils disposaient déjà.
Le plan d'accompagnement et de développement des usages a permis de généraliser l'adhésion à l'ENT. Les formations adaptées et très évoluées ont permis de développer de nouvelles pratiques éducatives et de moderniser le fonctionnement des établissements scolaires.	Compte tenu de la réussite de cet accompagnement, aucune faiblesse ne peut être mise en évidence. Il est important de conforter ce dispositif pour les années à venir.

Le projet LEIA v3 pour la période 2019-2023

Description de LEIA V3

Le projet **LEIA version 3 (LEIA V3)** s'inscrit dans le prolongement du projet d'ENT **LEIA V2**. Le renouvellement précédent a su prendre en compte les forces et faiblesses de la première plateforme, l'ambition est ici d'assurer la continuité du projet en cours en favorisant le développement d'usages numériques innovants dans l'ensemble de la communauté éducative.

LEIA V3 s'inscrit dans la période 2019-2023 pour quatre nouvelles années scolaires. Le premier projet **LEIA** correspondait à une phase d'adoption de l'ENT dans les établissements, le second s'est consacré à l'appropriation et au développement généralisé des usages numériques. L'objectif de ce troisième volet sera de conforter la généralisation des usages, de favoriser l'émergence de nouveaux services et usages innovants et de mutualiser au maximum les services et outils afin d'en réduire les coûts.

LEIA V3 a ainsi pour objectifs :

- de poursuivre la modernisation du fonctionnement des établissements scolaires,
- d'harmoniser, standardiser l'environnement numérique dans l'ensemble du parcours éducatif,
- d'offrir l'environnement favorable pour lutter contre l'échec scolaire et ainsi favoriser le soutien scolaire,
- d'optimiser et mutualiser au maximum l'intégration des services numériques (avec un effort particulier sur les services de vie scolaire les plus utilisés dans les établissements de Corse) en évitant le déploiement de services inutiles et en réduisant les coûts,

- de renforcer les dynamiques collaboratives entre les établissements et des groupes d'utilisateurs sur des questions pédagogiques, de vie scolaire,
- conforter l'ENT comme un support de lutte contre l'échec scolaire et d'accompagnement des élèves en difficulté,
- de renforcer via l'ENT le bilinguisme et la production de contenu en faveur de la langue Corse,
- de susciter l'émergence de services et d'usages innovants dans la communauté éducative.

Plan de financement de LEIA V3

Le périmètre financier du projet est estimé pour une période de 4 ans à **1 000 000 euros** HT. Il a été élaboré à partir des dépenses consenties sur l'ENT **LEIA V2** en prenant en compte l'accompagnement à maintenir auprès des établissements, l'éventualité d'une migration des contenus en cas de changement de prestataire et l'intégration d'un lot dédié à la vie scolaire afin de mutualiser et réduire les coûts.

Ce plan de financement concerne l'acquisition du portail sur une période de 4 années scolaires en ferme et une année supplémentaire conditionnelle, les connecteurs et services associés tant pour la vie scolaire, l'administration que la pédagogie, l'accompagnement des usages.

Plan de financement proposé : 1 000 000 € HT		
Financement en Investissement au titre du Programme 1212 opération 15120001	Subvention demandée	
1 200 000 € TTC	50 % au titre du FEDER	30 % au titre de l'ETAT
	500 000 € HT	300 000 € HT

Les crédits affectés à l'opération 15120001 dans le cadre du marché relatif à la mise en œuvre de l'ENT LEIA V2 qui s'achèvera le 31 août 2019 pourront être mobilisés pour cette nouvelle opération. En effet les paiements sur le marché LEIA V2 n'excéderont pas 650 000 euros et donc permettront l'affectation de l'opération LEIA V3.

Pour des raisons de lisibilité, il est donc proposé de renommer l'opération 1512E0001 « Renouvellement de l'ENT LEIA 2015/2020 » ainsi : 1512E0001 « ENT LEIA V2 et V3 » et d'utiliser les affectations de cette opération pour le financement du présent projet.

	Montant affecté	Montant engagé pour LEIA V2	Montant disponible LEIA V3
1512E0001	1 800 000 €	650 000 €	1 200 000 €

Crédits de paiement

Le financement prévisionnel de l'opération se décomposera de manière suivante :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
CP en euros HT	125 000	250 000	250 000	250 000	125 000
CP en euros TTC	150 000	300 000	300 000	300 000	150 000

Calendrier Prévisionnel de déploiement de LEIA V3

Le planning ci-dessous décompose les opérations relatives au projet **LEIA V3** - Un marché Européen à bon de commande d'une durée de 4 ans est envisagé.

- **Octobre 2018** : Approbation de l'Assemblée de Corse à renouveler la démarche
- **Décembre 2018** : Lancement procédure de marché **LEIA V3**.
- **Janvier 2019** : Ouverture des plis.
- **Février 2019** : Analyse des réponses
- **Mars 2019** : Notification du marché au(x) candidat(s) retenu(s).
- **Avril - juin 2019** : Préparation des opérations de basculement **LEIA V2** vers **LEIA V3**.
- **Août 2019** :
 - Ouverture de la plateforme **LEIA V3**
 - Mise en place de l'accompagnement **LEIA V3**
- **Août 2019 - Juillet 2020** : Mise en œuvre de **LEIA V3** pour l'année scolaire n° 1 (2019/2020).
- **Août 2020 - Juillet 2021** : Mise en œuvre de **LEIA V3** pour l'année scolaire n° 2 (2020/2021).
- **Août 2021 - Juillet 2022** : Mise en œuvre de **LEIA V3** pour l'année scolaire n° 3 (2021/2022).
- **Août 2022 - Juillet 2023** : Mise en œuvre de **LEIA V3** pour l'année scolaire n° 4 (2022/2023).

Il s'agit ici d'un planning au plus juste, qui implique le lancement du marché dès le début de l'année 2019.

Conclusion

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'approuver le lancement et le plan de financement de l'opération LEIA V3 ;
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à utiliser les crédits affectés à l'opération 1512E0001 « Renouvellement de l'ENT LEIA 2015/2020 » pour le projet LEIA V3 et à renommer l'opération en « ENT LEIA V2 V3 » ;
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à passer tous les actes et à préparer, lancer et signer, les marchés nécessaires ;

- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer les demandes de cofinancement prévues au présent rapport.

i Ce montant incluait en cas de changement de prestataire : les frais relatifs à une migration des données, la formation complète des utilisateurs à une nouvelle plateforme et l'achat de nouveaux serveurs d'hébergement.